

Fiche d'accompagnement



Cette fiche précise le contenu de la brochure.

Elle présente son objet principal et énumère les thèmes abordés.

Elle peut être l'objet d'une animation-débat sur les enjeux socio-économiques et politiques dans lesquels s'inscrit cette publication.

Cette fiche est librement téléchargeable sur le site de l'Atelier des Droits Sociaux

La GRAPA

La dernière aide pour lutter contre l'indigence des personnes âgées

Auteurs : **Colette Durieux**
Service Aide sociale

Éditeur : **L'Atelier des Droits Sociaux** asbl

Édition : **Novembre 2025**

Format : **en téléchargement gratuit**

Thématique : **Allocation sociale**



Thème principal

Pour comprendre d'où vient la GRAPA et l'évolution de la politique qui l'encadre, la brochure présente les étapes historiques les plus importantes de cette aide octroyée en dernier recours par l'État au même titre que l'aide des CPAS, aux personnes âgées ayant atteint l'âge de 66 ans en 2025 (67 ans à partir de 2030). Contrairement à la pension calculée sur la base des années de travail, la GRAPA est une allocation sociale très conditionnée pour des personnes âgées qui ont peu ou pas de pension, peu ou pas de capital mobilier et/ou immobilier.

Différentes étapes législatives viennent limiter, contrôler cette allocation sociale, une présentation des conditions d'octroi, de la cohabitation, des ressources immunisées partiellement, du calcul et des diviseurs utilisés sont repris dans cette brochure.

Tout comme l'aide sociale ou le revenu d'intégration sociale des CPAS, cette allocation est octroyée après que le Service Fédéral des Pensions ait vérifié la situation de résidence en Belgique, les fonds disponibles sur les comptes en banque, le montant de la pension, les revenus du travail et les revenus immobiliers. Il s'agit bien d'un droit résiduaire, qui vient après tout le reste. Plus de 110 000 personnes en bénéficient aujourd'hui majoritairement des femmes mais après les mesures prises par le Gouvernement de Bart De Wever pour limiter les pensions, ce nombre ne risque-t-il pas d'augmenter ? À moins que ce Gouvernement ne limite plus encore l'accès à cette dernière aide de l'État pour les personnes âgées...

Objectifs

Cet outil permet à tout public intéressé, de mieux comprendre les enjeux de cette allocation sociale, tout en tenant compte d'un certain nombre de limites, notamment :

- de sortir du territoire belge
- du montant épargné sur les comptes en banque
- au niveau des revenus professionnels
- des capitaux mobiliers et immobiliers
- au niveau de l'âge et de la nationalité en lien avec les lieux de travail



Pistes d'animation

Utilisée dans le cadre d'une animation, la brochure permet de développer les thèmes suivants :

- Quel est le parcours législatif de cette allocation sociale depuis 1969 ? Pourquoi les limites et les contrôles se sont-ils durcis en particulier au niveau de l'argent disponibles sur les comptes en banque et sur l'obligation de résidence en Belgique ?
- Comment se fait-il qu'en 2001, le Ministre Vandembroeck (SPA devenu Vooruit, parti socialiste flamand) a-t-il introduit le taux cohabitant avec la prise en compte des ressources de toutes les personnes qui cohabitent avec le bénéficiaire, alors qu'en 2014 le Ministre Alexander Decroo (VLD, parti libéral flamand) est-il revenu à l'unique prise en compte des ressources du conjoint ou du cohabitant légal ?
- Comment se fait-il qu'à presque chaque nouveau Ministre des pensions, un renforcement du contrôle de la résidence et des capitaux ont-ils lieu dont le plus important a été celui du Ministre Bacquelaine (MR) avec comme contrôleur au domicile des bénéficiaires, les facteurs ?
- Prendre des exemples de situations concrètes afin de calculer le complément GRAPA sur une pension avec toutes les ressources à prendre en compte et les diviseurs à utiliser ainsi que les immunisations.

La brochure permet ensuite d'aborder des questions plus générales selon diverses propositions de thèmes à débattre



Propositions de thèmes à débattre

- Depuis les années 80, on observe un affaiblissement des droits liés à la sécurité sociale instaurée en 1944, entraînant une pression sans précédent sur l'aide communale fournie par les CPAS. Actuellement, les CPAS des grandes villes sont déjà dépassés, manque de personnel et manque de subsides du Fédéral. En effet, les aides accordées par les CPAS ne sont pas entièrement remboursées par le Fédéral, ce qui oblige les communes à intervenir.
- Les réformes prévues en 2026 par le Gouvernement de Bart De Wever, touchant notamment à l'assurance chômage et aux pensions, sont sans précédent. Les aides résiduelles comme l'aide du CPAS et la GRAPA vont être, plus encore, mises à contribution avec comme conséquence une insécurité d'existence accrue pour les personnes pauvres et plus encore, les plus âgés d'entre nous encore plus fragiles.

L'Atelier des Droits Sociaux



rue de la Porte Rouge 4 - 1000 Bruxelles



02 512 02 90



<https://ladds.be>